

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Adopté

AMENDEMENT

N ° DN704

présenté par

Mme Pouzyreff, Mme Piron, M. Ardouin, M. Abad, M. Fiévet, M. Cormier-Bouligeon, M. Bordat,
M. Sorez, M. Marion, Mme Saint-Paul, M. Fait et Mme Genetet

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

Rédiger ainsi la deuxième phrase de l'alinéa 19 :

« La France, pourvoyeuse de sécurité, souhaite des coopérations mutuellement bénéfiques, notamment dans le champ de la souveraineté, au soutien de notre diplomatie en faveur d'une politique d'équilibre. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La notion de « puissance d'équilibres » n'est pas toujours bien comprise, par ailleurs il est question à l'alinéa 18 de France « pourvoyeuse de souveraineté », un terme dont l'interprétation prête à confusion. Aussi, il est proposé de préciser ces notions en modifiant la rédaction du paragraphe.